

# SYNOPTIQUE

TROIS conditions préalables pour la réussite de l'insertion

L'entreprise doit offrir un vrai travail

Le dirigeant doit avoir une forte motivation

L'entreprise ne peut pas réussir seule

**Le dirigeant :** sa conviction et sa volonté d'embaucher un jeune

**Le partenaire emploi :** Il est le correspondant unique  
Il identifie le jeune  
Il prépare le jeune  
Il anime le partenariat

**Le jeune :** seule compte sa motivation « *vouloir s'en sortir et vouloir apprendre* »

1

**Construire et réussir le triple partenariat :**  
l'entreprise + le partenaire emploi + le jeune

- Respect, confiance, rigueur : on recherche ensemble des solutions communes sans hésiter à transgresser des règles inadaptées
- La collaboration est de type « gagnant-gagnant »

2

**Créer les conditions favorables pour l'action :**

- Dans l'entreprise : un tuteur volontaire et formé
  - Hors de l'entreprise : un tuteur social
- Les deux tuteurs fonctionnent en tandem

4  
Étapes

3

**Responsabiliser le jeune dans l'action :**

- Individualiser son suivi quotidien
- L'évaluer et consigner les évaluations sur son carnet de suivi professionnel : il construit ses repères et prend confiance en lui

4

**Reconnaître le jeune :**

- Délivrer un certificat de compétences professionnelles : le viatique pour l'emploi
- Ou l'embaucher, sa vraie reconnaissance

R  
E  
S  
P  
E  
C  
T  
  
E  
C  
O  
U  
T  
E  
  
R  
E  
C  
O  
N  
N  
A  
I  
S  
S  
A  
N  
C  
E

Cette méthodologie confirme que l'insertion des jeunes en difficulté est une affaire de conviction et de détermination des acteurs locaux, travaillant en équipe, dans la confiance et le respect mutuel : le taux de succès est supérieur à 70%(\*).

(\* ) Taux d'insertion durable observé sur une soixantaine de dossiers d'entreprises ayant concouru pour les « Trophées de l'insertion durable des jeunes par l'entreprise » décernés en 2003 et 2005 par Entreprise et Progrès.